



Cumul Rupture conventionnelle et nouvel emploi

Par Varcoo

Bonjour

Je dois décider aujourd'hui si je donne ma démission ou si j'accepte la rupture conventionnelle. Évidemment le plus avantageux est la rupture conventionnelle.

Cependant j'ai l'opportunité de commencer un nouveau travail qui me plaît énormément le 04/10.

Est ce que je peux cumuler les deux ? Mon salaire sera maintenu lors de la rupture

Merci beaucoup